

## SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le onze septembre deux mille dix-sept à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 04 septembre 2017, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents** : Chantal Harel, Michel Le Gall, Anne-Marie Girard, Alexandre Campagne, Stéphane Quillevere, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Rachel Réault, Sophie Fagot, Anyvonne Lostanlen

**Absents excusés** : Nathalie Pichot qui donne pouvoir à Louis Fagot, Denis Pouliquen

**Secrétaire de séance** : Sophie Fagot

Le compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1/ Comptes-rendus des réunions concernant les travaux sur la RD 31.**

#### **a/ Côté sud :**

- Produits des amendes de police : Monsieur le Maire indique que le dossier de demande d'aide auprès du département pour l'opération de création de deux arrêts voyageurs sur la RD31 a été déposé. Une réponse devait être faite vers la fin de l'année.
- Réseaux d'eau : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion a été organisée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Commana. Luc Page (ING Concept) va se charger de réunir l'ensemble des autres exploitants de réseaux : le Service de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil départemental, le SDEF, les responsables voirie du Conseil départemental. La réunion aura lieu début octobre.
- Monsieur le Maire indique également qu'il ne souhaite pas renouveler le bail avec la SNCF concernant l'abri bus du Treillic.

#### **b/ Côté Nord :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des différents avis obtenus sur le projet présenté :

- CAUE : le projet se rapproche des préconisations émises.
- Service des routes départementales : avis favorable
- Contrat de territoire : changement des modalités d'attribution
- Architecte des bâtiments de France : Monsieur le Maire présente au conseil le projet qui a été proposé. Il indique qu'aucun avis n'a été émis pour le moment par l'architecte.

### **2/ Travaux et entretien du terrain de football**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une remise en état du terrain de football a été réalisée.

En ce qui concerne l'entretien, il présente les devis reçus pour l'achat d'un nouveau matériel de tonte. Il indique également qu'un devis a été demandé pour une prestation globale des tontes vertes. La commission se réunira pour statuer sur la meilleure solution à adopter.

### **3/ Assurance statutaire D2017-09-001**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Il expose aux membres du conseil les résultats du marché que le Centre de Gestion a passé en vue de souscrire ce contrat pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents choisit les formules suivantes :

- **AGENTS CNRACL**

→ **Formule TOUS RISQUES** : Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de

l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutiques, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

**CHOIX 2 : 5.20% - Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur la maladie ordinaire**

→ CONTRAT D'ADHESION au service Prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat d'assurance statutaire

**La participation financière est fixée à 0.35 % de la masse salariale assurée pour les collectivités et établissements publics ≤ 30 agents CNRACL**

- **AGENTS IRCANTEC**

Formule TOUS RISQUES : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

**1.10 % Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

**4/ Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil que des arrêtés seront pris pour 4 agents après avis du Comité technique dans le cadre de l'avancement de grade.

Il indique également que Martine Rioual, actuellement en disponibilité, a fait une demande de mutation dans une autre collectivité. Un arrêté sera également pris après avis de la CAP.

**5/ Questions diverses**

- **Rapport sur l'eau** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur l'eau est mis à disposition en mairie pour consultation.
- **Commerce ambulant** : une demande a été faite par un commerçant ambulancier « Les bons plats de grand-mère » pour solliciter une place régulière à Guimiliau un soir par semaine. Monsieur le Maire propose de fixer le jour au lundi et de demander une participation financière de 65€ par semestre à compter du 01/01/2018.  
Il précise également que cette participation sera demandée à compter de la même date au commerçant qui fait de la vente de pizzas le dimanche soir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces propositions. **D2017-09-002**

- **Saisie immobilière sur bâtiment industriel** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une saisie immobilière par adjudication va avoir lieu le 10 octobre prochain sur le bâtiment industriel situé au 7 chemin de Traverse (section A n°1406). Cet immeuble jouxte les habitations du lotissement et l'accès est commun. Aucun lot n'étant plus disponible, dans le cadre de la politique de l'habitat, l'institution d'un droit de préemption sur cette parcelle permettrait d'y réaliser des lots à construction.

Monsieur le Maire indique également que la mise à prix est de 15.000€. La Mairie sera avisée après la vente et fera alors le choix de préempter ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur cette parcelle et donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer ce droit. **D2017-09-003**

- **Ouragan IRMA** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite du passage de l'ouragan IRMA, l'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA, l'un des ouragans les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes, via les ONG déjà mobilisées sur place : [Protection-civile.org](http://Protection-civile.org); [Croix-rouge.fr](http://Croix-rouge.fr) et [Fondationdefrance.org](http://Fondationdefrance.org)

L'AMF demande par ailleurs la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invite les communes et intercommunalités qui le souhaiteraient à y contribuer.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil la mise à disposition de la population d'une urne à la mairie et de verser une subvention de 500€ dans le cadre du fonds de soutien spécifique à la Croix Rouge.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions de Monsieur le Maire. **D2017-09-004**

- **Fondation Ildys** : Monsieur le Maire informe le conseil que la fondation Ildys organise le 22 septembre le Challenge breton pour les soins spécialisés. Une portes-ouvertes et des activités sportives seront proposées à tous à partir de 9h.
- **Repas des aînés** : Monsieur le Maire indique au conseil que le repas des plus de 65 ans aura lieu le 23 septembre à la salle polyvalente et sera préparé par Ar Chupen.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15.

La prochaine séance est fixée au lundi 16 octobre 2017 à 19h.

|  |                    |                     |                    |                    |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| Louis FAGOT  | Chantal HAREL      | Michel LE GALL      | François RIOU      | Alexandre CAMPAGNE |
| Sophie FAGOT   | Anne- Marie GIRARD | Romuald LECOQ       | Anyvonne LOSTANLEN | Olivier PELLICANT  |
| Nathalie PICHOT<br>Absente excusée<br>qui donne pouvoir<br>à Louis FAGOT | Denis POULIQUEN    | Stéphane QUILLEVERE | Rachel REAULT      |                    |